

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA REGION **FLANDRE DUNKERQUE**

COMITE SYNDICAL

VENDREDI 15 FEVRIER 2008 à 08H30

Etaient présents

Michel DELEBARRE – Président

*Philippe DEFURNES, Bertrand RINGOT, Jean-Pierre CATRY, René KERCKHOVE,
Michel DECOOL, Vice-Présidents*

*Claude MARTEEL, Yves LEPRETRE, Roméo RAGAZZO, Bruno BRONGNIART,
Jean-Pierre VERCRUYSSSE, René PATOOR, Régis LAPORTE, Guy de CHAMBURE,
Délégués Titulaires*

*Jeanne BECQUET, Jacques WILLEM, Francis BASSEMON, Francis BERQUEZ,
Hervé LANIEZ, Délégués suppléants*

Etaient absents et excusés

*Annick JANSSENS, André DELATTRE, Christian HUTIN, Henri LOORIUS, Roger
GOUVART, Roland FOURMENTEL, Damien CAREME, Alain LEDAGUENEL, Daniel
HALLOO, Marcel LEFEVRE, Alexandre DISTANTI, Jean DECOOL, André
FIGOUREUX, Marie Josèphe DUBREUCQ, Jean-Pierre VARLET, René DECODTS,
Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Luc GOETBLOET, Daniel DESCHODT, Délégués
titulaires.*

Monsieur le Président ouvre la séance. Il indique qu'elle débutera par la présentation du programme de travail pour terminer par les questions budgétaires.

1°/ Approbation du compte rendu du comité syndical du 10 décembre 2007

Il n'y a pas d'observation.

2°/ Présentation du programme de travail du Syndicat Mixte pour l'année 2008

Le SCOT est désormais approuvé et le Syndicat Mixte doit assurer sa mise en œuvre.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur DEFURNES qui présente le programme de travail du Syndicat Mixte pour 2008 qui comprendra :

- les projets relatifs à la mise en œuvre du SCOT (Monsieur NAVE détaillera le cadre technique de ce travail)
- l'examen des projets de Plans Locaux d'Urbanisme proposés par les communes ou la CUD

Rappelons que désormais les PLU devront être compatibles avec les dispositions du SCOT. En 2007, le Syndicat Mixte a donné son avis sur 24 projets de PLU. Jusqu'à aujourd'hui, ces avis ont été donnés par le Président lui-même, sous forme de courriers. Il conviendra, pour l'avenir, de formaliser davantage les futurs avis du Syndicat Mixte.

Monsieur le Président propose qu'ils soient délégués au bureau, le bureau se réunissant pour donner un avis. Le Comité approuve cette suggestion.

- élaboration dans le cadre d'un groupe de travail d'un schéma d'organisation pour l'extension du « Croissant Vert », prévu dans le texte du Document d'Orientations Générales
- articulation entre le SCOT et les orientations du SAGE de l'Aa avec, en particulier, la problématique des wateringues.

Le Syndicat Mixte pourra également être amené à se saisir de problématiques lourdes comme les suites, en matière d'urbanisme, du Grenelle de l'Environnement et une réflexion sur l'engagement d'un schéma de mise en valeur de la mer, notamment à la suite des propositions formulées par le SMCO.

Monsieur NAVE présente ensuite un document, annexé au présent compte rendu, qui détaille les modalités d'intégration des problématiques du SCOT dans le programme de travail de l'AGUR :

1°/ celles qui constituent une application directe des prescriptions du SCOT et il cite :

- le travail préparatoire à la publication des documents et communication sur le SCOT,
- le schéma d'organisation pour l'extension du « Croissant Vert »,
- le suivi et l'évaluation du SCOT,
- l'observatoire de l'habitat de la périurbanisation et du renouvellement urbain,
- un test des prescriptions du SCOT en matière de commerce dans une commune. Ce test sera appliqué à la commune de Cassel,
- une réflexion sur le corridor biologique de la Colme,

- l'analyse des aptitudes et potentialités des Zones d'Activités Economiques.

2°/ celles qui ont des liens étroits avec la mise en œuvre du SCOT, il s'agit de :

- l'accompagnement et de la mise en cohérence des politiques publiques,
- la sensibilisation à l'économie résidentielle,
- la requalification des ZAE anciennes,

l'aménagement urbain et hydraulique dans les waterings.

3°/ Délibérations budgétaires

Monsieur le Président souligne qu'il faut se livrer à l'exercice annuel de l'adoption des documents budgétaires. Il propose d'examiner le **Compte Administratif 2007**

Monsieur CHEVRE présente le compte administratif 2007 qui fait apparaître des dépenses à hauteur de 222 265,46 € dont 173 400 € pour l'Agence d'Urbanisme. Les recettes globales se sont montées à 223 943,09 €, l'excédent de l'année est donc de 1 677,63 € et l'excédent cumulé est de 196 761,85 €.

En l'absence du Président, **le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif 2007.**

Monsieur le Président propose également de décider l'affectation de l'excédent constaté aux frais d'impression, qui seront substantiels cette année.

La délibération est donc adoptée.

Monsieur CHEVRE présente ensuite les éléments utiles au débat d'orientations budgétaires. Le BP 2008 sera très voisin de celui de l'année précédente. A noter que les participations des membres du Syndicat Mixte seront, compte tenu de la production des données correspondantes par l'Etat, établies conformément aux statuts, en fonction de la population 2006 et du potentiel fiscal. Les années précédentes, elles avaient été simplement corrigées en fonction du montant de l'inflation.

Les dépenses courantes seront de 211 000 € dont 177 000 € environ pour la subvention à l'AGUR.

Au delà des dépenses habituelles, il convient de présenter les dépenses de communication : lors du précédent comité syndical, il avait été proposé d'élaborer trois types de documents de communication et de présentation du SCOT :

- une impression institutionnelle d'un coût de 60 000 € environ
 - un document grand public d'une vingtaine de pages, dont 2 en anglais et 2 en néerlandais, pour une impression de 20 000 exemplaires, d'un coût de 20 000 € environ
 - l'édition d'un volume du style Edition de l'Aube pour une présentation du SCOT à un public plus large pour un coût d'environ 36 000 €.
- Les consultations étant en cours, ces chiffres ne constituent que des évaluations.

L'excédent cumulé du Syndicat Mixte 196 761,85 € permet de financer cette dépense, en conservant une petite marge de manœuvre notamment pour des études ultérieures.

Ces éléments ne suscitent pas d'observations particulières

Monsieur le Président propose de procéder à l'approbation du **Budget Primitif 2008** dans le cadre de ce qui a été présenté au titre du débat d'orientations budgétaires.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, **approuve le budget primitif pour l'exercice 2008.**

4°/ Questions diverses

Deux décisions ont été prises en début d'année :

- la 1^{ère} relative au contrat de maintenance passée pour l'année 2008 avec la Société Magnus pour le logiciel de comptabilité et pour un montant de 680 €
- la 2^{ème} relative au contrat d'assurance passée pour l'année 2008 avec le Cabinet Alians pour un montant de 216 €.

Pas d'observation.

Monsieur le Président informe la Comité Syndical que Monsieur Jean-Marc PLOUVIN qui a participé en qualité de fonctionnaire aux travaux du Syndicat Mixte de la Région Flandre Dunkerque depuis l'origine, va quitter le dunkerquois pour prendre les fonctions de Directeur Général de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. Il assurera aussi la Direction Administrative du Syndicat Mixte du SCOT du Boulonnais qui commence l'exercice que nous venons d'achever.

Il présente au nom de ses collègues ses remerciements pour la contribution très efficace et très précieuse qu'il a apportée dans l'élaboration du SCOT de la Région Flandre Dunkerque.

Monsieur le Président clôt la séance.
